

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(96)/ST/28

9 décembre 1996

(96-5194)

CONFERENCE MINISTERIELLE  
Singapour, 9-13 décembre 1996

Original: anglais

## TURQUIE

Déclaration de S.E. Mme Ayfer Yilmaz  
Ministre d'Etat chargé du commerce extérieur

C'est un grand privilège pour ma délégation et pour moi-même de participer à cette première Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce. Je tiens

Directeur général pour ses importantes contributions qui ont permis à l'Organisation mondiale du commerce de figurer aujourd'hui parmi les organisations internationales de premier rang.

Je suis persuadée que l'OMC gagnera encore en importance au cours des prochaines années, au fur et à mesure que la prépondérance du commerce dans nos économies nationales se renforcera encore et que sa contribution au bien-être des peuples du monde deviendra de plus en plus visible.

Les deux premières années d'existence de l'Organisation ont montré que la décision prise à Marrakech d'établir l'OMC était une bonne décision. Avec plus de 120 pays Membres et beaucoup de candidats à l'accession, l'OMC a d'ores et déjà consolidé sa position. Le rapport du Directeur général décrivant les activités de l'Organisation au cours de ses deux premières années d'existence donne une image très précise de cette réalité.

Le gouvernement turc estime que la libéralisation du commerce au niveau régional contribue à l'expansion des échanges au plan mondial.

Au niveau régional, la décision la plus importante prise par la Turquie a été de réaliser l'union douanière avec l'Union européenne le 31 décembre 1995. L'union douanière sera l'élément déterminant de la politique et des orientations libérales du commerce extérieur de la Turquie dans le cadre plus large de l'OMC.

De fait, les mesures prises ou sur le point d'être prises par la Turquie dans un proche avenir sont conformes aux obligations contractées par elle aux fins de la réalisation de l'union douanière.

Commerce extérieur

- Abolition des obstacles tarifaires et non tarifaires
- Application du tarif douanier commun aux échanges avec les pays tiers
- Code des douanes
- Libéralisation du commerce des produits agro-industriels

Pratiques concernant le marché intérieur

- Politique de la concurrence
- Protection de la propriété intellectuelle et industrielle
- Règles concernant les aides de l

à faire preuve de réticences à l'égard des nouvelles questions. En effet, notre objectif à terme est une libéralisation complète et nous ne devrions pas commencer à perdre notre élan si peu de temps après nous être lancés dans cette entreprise porteuse d'avenir qu'est l'OMC.

Nous sommes convaincus que nous devrions commencer à préparer le terrain pour de nouvelles initiatives. L'approche que la Turquie adoptera à l'égard de questions telles que le

mentaux de l'OMC. Nous nous félicitons de l'aboutissement récent du  
pr...uateur, de la Bulgarie, de la Mongolie et du Panama.

pays en développement

général dans son rapport, les activités de coopération technique  
de l'OMC... avec l'accèsion de nouveaux membres et la participation  
active d'un... développement membres

Commentaires des pays en développement

Nous reconnaissons...  
du Cycle d'Uruguay a...  
renforce les règles et discipl...  
de l'Organisation.

Depuis l'entrée en vigueur

3. Le Groupe de travail des règles de l'AGCS devrait poursuivre ses travaux en vue d'établir une base solide pour l'ouverture et l'achèvement des négociations sur les mesures de sauvegarde d'urgence et les marchés publics. Des disciplines multilatérales renforcées permettront d'arriver à un équilibre entre les droits et obligations des pays Membres développés et en développement.
4. Les négociations sur les services de transport maritime devraient commencer dès que possible.

Par ailleurs, les besoins et les impératifs spécifiques des pays Membres en développement et des moins avancés d'entre eux devraient être pris en compte de façon à leur permettre de participer pleinement à la poursuite du processus de libéralisation.

#### Propriété intellectuelle

L'inclusion de la question de la protection de la propriété intellectuelle dans le Cycle d'Uruguay avec l'Accord sur les ADPIC est un résultat majeur.

Des disciplines multilatérales renforcées en matière de protection de la propriété intellectuelle et le respect des droits y afférents assureront un fonctionnement harmonieux des mécanismes du marché et une concurrence loyale dans l'économie mondiale.

Nous souhaitons souligner l'importance d'une mise en oeuvre complète de l'Accord sur les ADPIC et en particulier la nécessité d'étendre aux produits alimentaires, aux produits de l'artisanat et aux produits agricoles la protection conférée par les indications géographiques dont bénéficient les vins et spiritueux. Les discussions devraient commencer en 1997 afin de permettre au Conseil des ADPIC de consacrer assez de temps et d'énergie à l'élaboration d'un programme de travail pour de nouvelles négociations dans ce domaine.

#### Commerce et environnement

Une autre question qui mérite notre attention est celle des liens entre le commerce et l'environnement. La Turquie est pleinement consciente de l'importance des préoccupations liées à l'environnement. Elle se félicite des travaux sur les liens entre le commerce et l'environnement entrepris par le Comité du commerce et de l'environnement.

Il faut encore poursuivre les travaux sur l'évaluation des liens entre les accords environnementaux multilatéraux et le système commercial multilatéral, ainsi que ceux visant à assurer la transparence.

Nous souhaitons souligner la nécessité d'éviter de recourir à des mesures commerciales unilatérales et discriminatoires sous couvert de protection de l'environnement, ainsi que d'accorder toute l'attention voulue à la situation et aux besoins spéciaux des pays en développement.

#### Accords commerciaux régionaux

Nous sommes convaincus que les arrangements régionaux facilitent l'intégration des pays de la région dans l'économie mondiale. Nous estimons que le respect intégral des dispositions du GATT de 1994 permettrait de rendre les accords régionaux complémentaires du système multilatéral.

L'établissement du Comité des accords commerciaux régionaux et les travaux entrepris par ce comité sont une indication importante de la volonté politique des pays Membres de soumettre les accords régionaux à l'OMC pour examen.

Le Comité devrait

Toutefois, une telle initiative multilatérale devrait être suffisamment souple pour tenir compte de la diversité des régimes nationaux existants de passation des marchés. Elle devrait aussi ménager aux pays des délais satisfaisants pour leur permettre d'adapter leurs procédures nationales, étant entendu qu'une nouvelle initiative est un processus à long terme.

Afin de suivre l'évolution dans le domaine des marchés publics, la Turquie a demandé à avoir le statut d'observateur au Comité des marchés publics. Ce statut lui a été accordé en juin 1996.

#### Commerce et investissement

La Turquie est prête à s'associer à un consensus visant à engager un examen des liens entre le commerce et l'investissement.

Toutefois, dans la conduite de ces travaux à l'OMC, une attention particulière devra être accordée aux aspects de la question touchant au développement et aux priorités des pays en développement.

Il faudra aussi tenir compte dans le cadre de ces travaux du résultat des négociations en cours à l'OCDE concernant l

